

Pour qui ?

Les commerçants de proximité,
Les artisans,
Les entreprises de service,
...qui exercent sur le territoire du Pays des Écrins
...qui ont moins de 15 salariés
...qui sont inscrits au RC ou RM
...dont le CA est inférieur à 1M€
Hors activités de tourisme
(Liste des conditions détaillées dans le dossier de demande)

Combien ?

Des montants plafonnés
à 12 000 €
pour un projet subventionnable
à 30 000 € maximum
Un budget global de 150 000 € sur
3 années financé à
50 % par la Communauté de communes
et 50% par l'État.

Des aides directes : un tremplin pour votre entreprise



Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

La Communauté de communes du Pays des Écrins met en place le dispositif FISAC, pour le maintien et le développement des services, de l'artisanat et des commerces. Avec le soutien l'État, ce fonds d'intervention vise à accompagner les petites entreprises dans le développement de leur activité et à participer à la qualité de l'offre commerciale sur le territoire.

Pour quel projet ?

Des aides directes pour...

- La mise en sécurité et aux normes d'accessibilité
- La rénovation des vitrines
- La modernisation et l'aménagement des locaux et des équipements professionnels
- L'acquisition et l'aménagement de véhicules de tournées
- L'adaptation au numérique

Comment ?

Renseignements à votre disposition à



Contact : Philippe Collet
Parc du Château
05310 La Roche de Rame
Tél. 09 70 22 02 72

Ou sur www.cc-paydesecrins.com